



## 37e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

**Jeudi 24 septembre 2020 à 19h30**

à l'Aula des Forges, avenue des Forges 16

### Ordre du jour

1. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général relatif aux charges excessives résultant de la géo-topographie (DFER).
2. Rapport relatif à la mise à jour du Règlement de l'École obligatoire de La Chaux-de-Fonds (DICI).
3. Rapport relatif à la mise en œuvre des décisions du Conseil général du 2 juillet 2019 concernant les commissions liées à la culture (DICI).
4. Projet de résolution du groupe PLR intitulé "Projet éolien du Crêt-Meuron", déposé lors de la séance du 4 février 2020 et non développé (*texte suit*).
5. Motion du groupe PLR intitulée "Modernisation du cadre légal communal sur les entreprises de taxis", déposée lors de la séance du 5 mars 2020 et non développée (*texte suit*).
6. Motion du groupe POP intitulée "Appartements pour le personnel à contrat de durée déterminée de l'Hôpital", déposée lors de la séance du 28 mai 2020 et non développée (*texte suit*).

7. Résolution du groupe PLR intitulée "Marché", déposée lors de la séance du 28 mai 2020 et non développée (*texte suit*).

*Monique Gagnebin*  
*présidente du Conseil général*

## **Projet de résolution du groupe PLR**

### **Projet éolien du Crêt-Meuron**

Aujourd'hui, plus personne ne peut ignorer l'urgence de lutter contre le réchauffement climatique. Il nous incombe de prendre de nouvelles dispositions mais avant tout de mettre en œuvre les décisions déjà prises.

L'abandon du nucléaire, le développement de la mobilité électrique ainsi que l'installation de pompe à chaleur obligent la Suisse à importer de plus en plus d'électricité. Le courant importé est, selon une étude, "chargé" de 438g de CO<sub>2</sub> par Kwh contre 26g pour l'électricité d'origine éolienne indigène. Un retard, voire un abandon d'un projet éolien, a donc un impact direct considérable sur notre contribution au réchauffement climatique.

Le parc éolien du Crêt-Meuron s'inscrit dans le cadre de la politique énergétique fédérale et cantonale. Le développement d'un projet sur le site du Crêt-Meuron est le résultat d'un consensus entre promoteur et milieu de l'environnement. En effet, la région de la Vue-des-Alpes est déjà fortement marquée par les activités humaines.

Les oppositions au projet ont été rejetées par le Tribunal fédéral en 2007. Par la suite, le concept éolien cantonal, qui limite à cinq sites l'implantation d'éoliennes dans le Canton, a été approuvé par le peuple neuchâtelois en mai 2014.

Les éoliennes du Crêt-Meuron n'entrent pas en conflit avec l'inscription de la Ville au patrimoine mondial de l'UNESCO car elles se situent à l'extérieur de la zone tampon du périmètre. Elles seront visibles depuis certains endroits de la Ville au même titre que celles du Mont-Soleil. D'autres sites UNESCO sont voisins de parcs éoliens et les trois éoliennes de l'Entlebuch sont même à l'intérieur de la réserve biosphère de l'UNESCO.

L'exemple de Mont-Crosin prouve que la présence d'éoliennes est un atout bien plus qu'une entrave au développement du tourisme vert. Les promoteurs du projet sont prêts à faire des concessions pour permettre la pratique du ski de fond entre la Vue-des-Alpes et les Neigeux. Seul trois kilomètres de piste ne pourront plus être tracés.

Afin de ne pas freiner le développement des énergies renouvelables, le Conseil communal est prié de retirer son opposition au projet éolien du Crêt-Meuron.

Pour le PLR : Marc Frutschi, Cédric Haldimann, Christophe Ummel, Alain Vaucher, Sarah Curty

---

## **Motion du groupe PLR**

### **Modernisation du cadre légal communal sur les entreprises de taxis**

Dans l'évolution souhaitable du transfert modal, le transport en taxi a un rôle clé à jouer.

Pour les ménages, il permet de sécuriser la démarche de non renouvellement des automobiles au profit des transports en commun ou de la mobilité douce.

En effet, selon l'heure, le lieu de destination, le fait d'avoir un bagage, par exemple, il existe des occurrences résiduelles pour lesquelles les transports en commun ou la mobilité douce n'offrent pas de solution.

C'est un frein à l'abandon de la voiture et le fait de pouvoir recourir au transport en taxi permet de surmonter ce problème.

Notre cadre légal communal est vieux et mérite d'être remis à jour au vu de ce qui précède. Il handicape nos entreprises de taxis locales en les exposant à la concurrence des entreprises de taxis des villes voisines dont le cadre légal ne concorde pas du tout.

Le concept des licences A et B doit être remis en question. Également le fait d'attitrer des places à la Gare à des entreprises qui ne les utilisent pas.

Le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité de moderniser le cadre légal communal en lien avec les entreprises de taxis et aussi de l'harmoniser avec celui des villes voisines. Ceci afin de permettre aux usagers de bénéficier d'une offre qui répond à leurs besoins, et d'offrir aux entreprises de taxis des conditions cadres leur permettant de travailler de manière compétitive par rapport à leurs concurrents des villes voisines.

Pour le groupe PLR : Christophe Ummel, Frédéric Vaucher, Yves Morel, Sarah Curty, Cédric Haldimann, Nicole Bosshart

---

## **Motion POP "Appartements pour le personnel à contrat de durée déterminée de l'Hôpital"**

La crise sanitaire actuelle a encore prouvé toute l'importance d'un site de soins aigus dans les Montagnes neuchâtelaises. Elle a aussi démontré la nécessité d'avoir du personnel efficace dans tous les secteurs et services de l'Hôpital.

Les médecins assistants ont notamment fait preuve d'une grande flexibilité, leurs contrats ayant été automatiquement prolongés à la fin avril pour deux mois. Le tournus habituel ayant été suspendu a engendré des complications organisationnelles d'un point de vue de l'hébergement.

Par ailleurs, le foyer de l'Hôpital qui avait vocation notamment de loger les employés avec des contrats à durée déterminée a fermé il y a quelques mois.

Lors du cursus de formation des médecins, qu'ils soient stagiaires, assistants, chefs de clinique, ..., la facilité d'hébergement peut rentrer en considération dans le choix d'un hôpital. Cette même facilité est également importante pour d'autres professions.

Il serait intéressant que La Chaux-de-Fonds puisse offrir cette facilité dans le but de promouvoir notre Hôpital et notre Ville.

Par cette motion, nous demandons que le Conseil communal étudie la possibilité de dédier des appartements communaux meublés, via un partenariat avec RHNe, au personnel de l'hôpital bénéficiant d'un contrat à durée déterminée.

Pour le POP : Nathan Erard, Julien Gressot

---

## **Résolution PLR – 28 mai 2020 – Marché**

Le souhait de déplacer le Marché sur la Place de la Carmagnole au détriment de la Place du Marché n'a pas été du goût des Chaux-de-Fonniers. En revanche, la situation actuelle, avec sa "formule Covid" révèle qu'il y a du bon dans la complémentarité entre les deux places.

Il faut utiliser la Place de la Carmagnole. Étendre le Marché permet d'espacer les différents stands et de rendre les places du Marché ET de la Carmagnole vivantes. Elles se complètent parfaitement et cette configuration permet aux terrasses de s'étendre facilement aux deux endroits. Les quelques retours informels obtenus sont positifs !

Le groupe PLR félicite le Conseil communal pour cette initiative et souhaite que cette disposition perdure, bien au-delà de la pandémie.

Nous prions donc le Conseil communal d'étudier cette demande, notamment en prenant la température auprès des maraîchers et de la population.

Pour le groupe PLR : Frédéric Vaucher

---